

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE n°2020-066

L'an deux mille vingt, le 11 juillet à 10 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 7 juillet 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Monique PLAZZI, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Marie-Madeleine LORIN, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Annie ARNAUD, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Pierre ROUX, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Patrick DELAGE, M. Jacques BLONDY, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Philippe SUDRAT, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Ludovic TURPIN, M. Patrick DARY, Mme Christiane BARRY, M. Alain BLONDY, M. Laurent GORYL, M. François BOISSERIE et Mme Sandrine FUSADE conseillers communautaires.

OBJET :

Composition du Bureau  
Communautaire

ABSENTS Excusés : Mme Marie-Pascale BRACHET, Mme Stéphanie TOESCA, Mme Céline BOYARD et Mme Delphine PERRIER-GAY.

Marie-Pascale BRACHET donne pouvoir à Sandrine FUSADE  
Sandrine TOESCA donne pouvoir à Sandrine FUSADE  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX

SECRETAIRE : Sandrine FUSADE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-1, L 5211-10 et L 2122-7,

Vu la délibération n°2020-057 portant création de 8 postes de vice-présidents,

Vu la délibération n°2020-056 portant élection du Président ;

Vu les délibérations n°s2020-058, 2020-059, 2020-060, 2020-061, 2020-062, 2020-063, 2020-064, 2020-065 portant élection des vice-présidents ;

**Le Conseil de Communauté**, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que le **Bureau de la Communauté de Communes** est constitué comme suit :

- Le Président et l'ensemble des Vice-présidents ;
- L'ensemble des maires des communes n'étant pas élus vice-présidents

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20200711-DC2020510161-  
DE  
Date de télétransmission : 15/07/2020  
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.